



COMPTE RENDU DE LA RÉUNION PLÉNIÈRE DE L'AREPO

Thessalonique, 5 Mars 2019

Première réunion plénière

La première réunion plénière de l'AREPO en 2019 s'est tenue le 5 mars de 10h00 à 16h30, à l'hôtel Mediterranean Palace (Hall "Zeus"), à Thessalonique (Macédoine centrale), accueilli par la Région Macédoine centrale.

Mme Katerina Zografou, Conseillère régionale de Macédoine centrale, a introduit la réunion en prononçant son discours de bienvenue, suivi de Mme Gerakina Bisbina, Gouverneur adjoint pour le développement rural de la Région de Macédoine centrale. Mme Zografou a mis l'accent sur les produits agroalimentaires AOP et IGP en tant qu'éléments de l'identité et du patrimoine culturel d'une région, rappelant également comment ces produits peuvent apporter des avantages économiques et contribuer à la croissance et au bien-être social de la communauté locale.

ACCUEIL PAR LE GOUVERNEUR DE LA REGION MACÉDOINE CENTRALE, M. APOSTOLOS TZITZIKOSTAS

Le Gouverneur régional de Macédoine centrale, M. Apostolos Tzitzikostas, est également intervenu à l'Assemblée générale pour souhaiter la bienvenue aux participants, soulignant l'importance de l'innovation pour les IG ainsi que le rôle clé que les indications géographiques peuvent jouer dans le secteur touristique. En conséquence, il a affirmé l'importance de lier les IG au tourisme et la reconnaissance des IG comme valeur ajoutée au développement local, notamment en termes d'emplois créés.

PARTIE STATUTAIRE

La partie statutaire de la réunion plénière de l'AREPO a été ouverte par le Secrétaire Général qui a présenté l'ordre du jour et a donné la parole à la Présidente de l'AREPO, Mme Theano Vrentzou-Skordalaki, Vice-Gouverneur de la Région de Crète, pour son rapport sur les activités menées par l'AREPO entre avril 2018 et mars 2019.

Rapport moral de la Présidente

La Présidente a d'abord souhaité la bienvenue aux membres de l'AREPO lors de l'Assemblée générale, en particulier aux nouveaux membres tels que le Bade-Wurtemberg, les remerciant pour leur participation. Elle rappelle qu'avec les nouveaux membres acquis en 2018, l'AREPO représente actuellement 34 Régions de 8 Etats membres différents.

Elle a remercié la Région de Macédoine centrale d'avoir accueilli la réunion et de l'avoir organisée en collaboration avec l'équipe de l'AREPO et elle a également remercié le Secrétaire général et son personnel pour leur travail.

Puis, elle a présenté les principaux résultats obtenus par l'AREPO d'avril 2018 à mars 2019 ([voir le rapport d'activité pour plus de détails](#)) :

- **Reunion du Bureau Exécutif** : la première réunion du Bureau Exécutif de l'histoire de l'AREPO s'est tenue le 23 janvier à Lleida (Catalogne). Les membres ont discuté : les comptes financiers pour 2018 et le budget prévisionnel pour 2019 ; l'organisation de l'Assemblée générale de l'AREPO à Thessalonique ; la première réunion de travail du Collège des producteurs ; la collaboration entre l'AREPO et OrigIn sur l'élaboration des amendements et la position commune pour la révision de la PAC ; le Règlement intérieur concernant le Secrétaire général ; les activités pour 2019. Parmi les activités proposées pour 2019, le Conseil a décidé de se concentrer sur les producteurs et le thème des ventes directes des producteurs et sur une recherche sur

le vin IG, afin de développer une stratégie spécifique pour comprendre dans quelle mesure il pourrait être utile une activité de lobbying sur ce thème à Bruxelles.

- **Première réunion de travail du Collège des producteurs** : organisée par le Consortium Parmigiano-Reggiano à Reggio Emilia, le 4 septembre 2018. Avec 25 participants de 5 États membres différents, la discussion a porté sur l'organisation de réunions régulières du Collège des producteurs ; le renforcement de la collaboration avec OriGIn UE ; le suivi des accords commerciaux bilatéraux et multilatéraux de l'UE ; la durabilité des IG. (Voir le [rapport](#) pour plus de détails).
- **Révision de la politique agricole commune et de la politique de qualité** : il a été présenté la contribution de l'AREPO à la réforme de la PAC après 2020. En particulier, l'AREPO a collaboré avec OriGIn afin de défendre ensemble les indications géographiques au niveau européen et d'adopter une position commune et une stratégie de lobbying concernant la PAC. Nous avons élaboré ensemble un document avec des propositions d'amendements communs sur la PAC post-2020 et sur la révision des règlements sur les indications géographiques, qui ont tous été présentés par les eurodéputés.
- **Politique de promotion**: actions de suivi et d'information permanente (voir [fiche de programme sur la politique de promotion 2019](#))
- **Accord commercial de l'UE** : L'AREPO a actualisé sa position sur les accords commerciaux afin de demander à la Commission de protéger tous les produits IG enregistrés contre l'imitation et la contrefaçon, y compris ceux qui n'ont pas été inclus dans les accords. L'AREPO a contribué à la consultation de la CE sur l'adhésion de l'UE à l'Acte de Genève de l'Arrangement de Lisbonne (AL) pour la protection des appellations d'origine et des indications géographiques. La CE a apprécié l'expertise fournie par l'AREPO.
- **Les IG et le développement durable** : l'AREPO en collaboration avec Emilie Vandecandelaere (FAO), Giovanni Belletti et Andrea Marescotti (UNIFI) ont organisé une réunion pilote à Florence, avec des Régions et Producteurs membres italiens, pour présenter et discuter du guide FAO et UNIFI concernant l'évaluation de l'impact des initiatives IG, basé sur le guide FAO original "[Linking people, places and products](#)".
- **Coopération avec les Institutions UE:**

Commission européenne : l'AREPO a participé à **3 Groupes de Dialogue Civil de la DG AGRI**, "qualité et promotion" (2 sièges), "agriculture biologique" (2 sièges) et "développement rural" (1 siège) et au **Groupe de Dialogue Civil de la DG Trade**. L'AREPO est régulièrement invitée à participer aux conférences de haut niveau de la DG AGRI et **Mme Nathalie Sauze-Vandevyver**, directrice de la Qualité, de la Recherche et de l'Innovation (DG AGRI) a participé à notre conférence sur le futur de la PAC après 2020.

Parlement européen : nous avons accueilli **M. Paolo De Castro**, vice-président de la COMAGRI, et **M. Herbert Dorfmann**, rapporteur de la COMAGRI sur la communication de la CE sur la future PAC après 2020, lors de notre évènement "European Event on Quality and Origin products". En outre, l'AREPO est invitée en permanence à participer à l'**Intergroupe sur les vins, les spiritueux et les denrées alimentaires de qualité**, présidé par le député européen Herbert Dorfmann.

Toutes nos propositions d'amendements concernant les règlements sur la future PAC après 2020 ont été déposées par les députés européens que nous avons contactés en collaboration avec OriGIn UE.
- **Ateliers et Conférences:**
 - "[GIs as intellectual property of the EU and their contribution to the development of the Regions](#)" (04/12/18, Heraklion): une conférence de haut niveau organisée par la Région de Crète en

collaboration avec l'AREPO, dans le but de souligner le caractère multidimensionnel des indications géographiques, leurs liens avec le développement régional et rural, leur contribution à l'emploi et à la durabilité des petites et moyennes entreprises, ainsi que leur potentiel pour réduire la dépopulation des zones rurales et pour assurer un développement rural durable.

- "[Organic & Origin](#)" (27/11/18, Parlement européen, Bruxelles): la Présidente de l'AREPO a participé à la conférence de haut niveau organisée par le député européen **Ivan Jakovčić** au Parlement européen à Bruxelles. L'objectif de la conférence était de discuter de la manière de donner la bonne place et la reconnaissance aux produits biologiques et d'origine dans l'avenir de la politique agricole commune (PAC) après 2020.
- **ORIGO 2018 – Global Forum on Geographical Indications** (06/05/18, Parma): la Présidente, le Vice-Président de l'AREPO et M. Charalampos-Nikolaos Piteris, expert des IG de la région de Crète, ont participé à la conférence de haut niveau, à laquelle a également participé **le Commissaire Hogan**.
- **Projets européens** : l'AREPO a participé au projet [AGROSMARTcoop project](#) «Espace pour l'intégration, la compétitivité et la croissance économique intelligente des coopératives agroalimentaires dans les zones rurales de SUDOUE » terminé en décembre 2018, et au projet [Strength2Food](#), un projet quinquennal financé par l'UE qui a débuté en mars 2016. L'AREPO a été invitée à participer à ce projet en tant que **membre expert du Stakeholder Advisory Board (SAB)**.

VOTE: Le rapport moral de la Présidente a été approuvé à l'unanimité..

Présentation des comptes financiers pour 2017

Le Secrétaire Général a rappelé que l'Assemblée Générale de l'AREPO se tient généralement deux fois par an. Pour 2019, la deuxième réunion plénière devrait se tenir à Bruxelles à la fin de l'année, après que le nouveau Parlement européen et la nouvelle Commission européenne aient été installés.

En 2018 Arepo n'a tenu qu'une seule Assemblée Générale (mars 2018). Les comptes certifiés n'avaient donc pas pu être présentés. Le Secrétaire Général a donc présenté les comptes officiels pour 2017, certifiés par un expert indépendant. ([pour plus d'informations lisez le rapport financier](#))

Dépenses : L'année 2017 a été marquée par trois éléments principaux : l'AG à Bruxelles (janvier 2017) et à Héraklion (octobre 2017) et la première année complète sous contrat à durée indéterminée - hors contrat subventionné - de notre chargée de mission à Bruxelles, Giulia Scaglioni.

Le poste conseil a augmenté avec la poursuite du projet Agrosmart (Interreg SUDOUE), partiellement compensé par les subventions en attente.

Les dépenses ont été supérieures de 18.840 € au budget prévisionnel, ce qui s'explique principalement par le fait que le budget prévisionnel était présenté en équilibre, ce qui est obligatoire. En 2017, le montant total des dépenses s'élevait à € 162 690.

Revenus : Les recettes ont été supérieures de 2 300 € au budget prévisionnel. 26 contributions ont été reçues, le même nombre qu'en 2016. Le budget 2017 s'élevait à 144.000 €.

Résultats : L'exercice 2017 affiche finalement un résultat négatif de -18.164€, contre -16.564€ qui avaient été présentés à l'Assemblée Générale de mars 2018, avant certification.

Le résultat négatif de l'exercice (-18 164 euros) a été affecté aux réserves de l'association.

Fonds AREPO : Après l'exercice 2017, nos fonds propres se situent toujours à un excellent niveau (249,052 €), 90.000 € au-delà d'un an d'exploitation et 15 ans de résultat négatif au même niveau. Il n'y a donc pas lieu de



reconsidérer la décision prise en 2014 concernant la cotisation annuelle qui a été renouvelée à 4.500€.

VOTE: Le rapport financier pour 2017 a été approuvé à l'unanimité.

Présentation des comptes financiers pour 2018

Le rapport sur les comptes 2018, préparé par l'expert-comptable indépendant et certifié par l'auditeur indépendant, a également été présenté.

Dépenses : Le montant total des dépenses en 2018 était de 189 000 €. L'augmentation des dépenses est due à la conclusion du projet Agrosmartcoop, dans lequel l'AREPO a eu le rôle de diffuser les résultats, tâche qui a abouti à 2 événements : le Forum Transnational à Bordeaux (15 mai 2018) et celui à Bruxelles (mars 2018). Les dépenses du projet Agrosmart ont été concentrées à la fin de 2018, lorsque le projet a pris fin.

Cet événement sera remboursé à 80% par les subventions du Fonds européen de développement (FEDER) qui sont encore attendues et compensera le coût de la consultation. C'est la raison pour laquelle toutes les dépenses liées à cet événement (y compris l'interprétation) ont entraîné une augmentation des dépenses prévues, jusqu'à 215 595 €, qui sera compensée par l'arrivée de ces fonds.

Les autres éléments principaux en termes de dépenses ont été l'Assemblée générale à Bruxelles et la première réunion de l'association des producteurs le 4 septembre à Reggio Emilia. Le coût de tous les événements s'est élevé à 70 000 € (frais de mission, interprètes, restauration, sécurité, nettoyage, communication, etc...)

L'élément le plus important des dépenses structurelles est le contrat de Giulia Scaglioni pour le bureau permanent de l'AREPO à Bruxelles pour un montant de 71.000 € et le consulting sur les projets européens. La région Emilie-Romagne met à disposition ses locaux à Bruxelles, avec un contrat d'occupation gratuit.

Les dépenses sont supérieures de 18.840 € au budget prévisionnel, qui avait été présenté en équilibre, ce qui est obligatoire.

Revenus : Les recettes sont supérieures de 4.542 € au budget prévisionnel, pour un montant total de 193.542 €. L'AREPO a reçu 26 contributions, comme en 2016 et 2017, et a proposé aux régions qui ont souhaité adhérer après août 2018 de payer leurs cotisations en 2019.

Résultats : En conséquence, l'exercice 2018 affiche également un résultat négatif de 22.053 € (10% des charges). Le résultat négatif de l'exercice sera attribué aux réserves de l'association, car les fonds propres de notre association se situent toujours à un excellent niveau, soit 228 600 €, ce qui permet d'envisager 10 années supplémentaires avec un résultat négatif au même niveau.

Il n'est donc pas nécessaire de reconsidérer la décision prise en 2014 concernant la contribution annuelle qui a été renouvelée à 4.500€ également en 2018.

Budget prévisionnel pour 2019

Le budget prévisionnel pour 2019 est équilibré, avec 132 000 € de recettes et 132 000 € de dépenses prévues. Il s'agit d'une réduction très significative avec la fin du projet Agrosmart et sans l'organisation de la biennale. Le montant total des contributions a été maintenu à 117 000 € car nous attendons l'entrée de nouveaux membres mais nous ne sommes jamais à l'abri de la perte de régions, c'est pourquoi l'AREPO préfère maintenir le niveau prévisionnel des deux dernières années.

[Consultez le budget pour plus d'informations.](#)

VOTE: Le budget prévisionnel pour 2019 a été approuvé à l'unanimité.



Vote sur la cotisation 2019

Malgré l'exercice financier négatif de 2018, il a été proposé de ne pas augmenter la contribution, qui sera maintenue à 4500 €, car l'AREPO considère ce niveau de déficit comme acceptable et ses réserves peuvent le couvrir.

VOTE : La cotisation pour 2018 a été approuvée à l'unanimité à 4.500 €.

Auditeur indépendant

L'AREPO fait généralement appel à un auditeur indépendant pour la certification des comptes financiers. En droit français (le siège social de l'AREPO à Bordeaux est soumis au droit français), il n'est pas nécessaire d'avoir un commissaire aux comptes lorsque le seuil des recettes publiques perçues par l'association est inférieur à € 153000, ce qui est le cas de l'AREPO. En conséquence, l'AREPO a proposé de n'allouer les ressources normalement utilisées pour la certification budgétaire qu'à un comptable indépendant, qui contrôlera le budget de l'AREPO tout au long de l'année, afin d'assurer une gestion plus efficace des ressources. Le commissaire aux comptes actuel fera une [proposition de démission](#), qui sera signée par le Président. Par contre, le contrat avec le comptable indépendant sera visé par la Présidente et il inclura une mission d'alerte de la Présidente en cas de constatation de difficultés particulières dans l'utilisation des fonds de l'AREPO.

Modèle de convention avec les membres associés

En 2018, il a été décidé d'ajouter un autre collègue, en plus de celui des régions et des producteurs : **un collège de membres associés, avec un rôle consultatif**, afin de discuter avec divers autres réseaux qui peuvent apporter leur expérience et leurs connaissances à l'activité de l'AREPO. Un projet d'accord, qui aura une durée indéterminée sauf communication écrite de l'un des partenaires, a ensuite été élaboré et présenté le jour de l'Assemblée.

C'est le **titre 2 de notre statut** qui permet la création de ce collège. L'un des premiers réseaux à s'y joindre sera le SYAL, un réseau scientifique de chercheurs européens travaillant sur les systèmes alimentaires, avec lesquels nous travaillons déjà sur divers projets tels que Strength2food. En France, l'association des chambres d'agriculture de l'Arc Atlantique (AC3A) est également candidate.

[Consulter le contenu de l'entente proposée](#)

Règlement Intérieur concernant le Secrétaire Général

Le Secrétaire Général a présenté le Règlement Intérieur concernant le rôle du Secrétaire Général, un règlement proposé par la Présidente Mme Vrentzou-Skordalaki, lors de l'Assemblée Générale de mars 2018 à Bruxelles. Le Bureau, dans le mois de janvier, a également examiné et approuvé ce document.

Depuis la création de l'AREPO, en 2005, le Secrétaire Général a été mis gratuitement à disposition par la Région Nouvelle-Aquitaine au siège de l'association, dans le but premier d'assurer la continuité et l'efficacité des actions de l'AREPO, sous différentes Présidences. Il s'agit de définir le cadre de cette mise à disposition.

Dans un souci de transparence, le règlement intérieur vise à définir clairement les caractéristiques de ce rôle, l'ensemble des tâches assumées par le Secrétaire Général et les conditions de renouvellement ou de résiliation de la mise à disposition par la Région Nouvelle-Aquitaine.

[Consultez le contenu du règlement proposé.](#)

VOTE : le Règlement Intérieur concernant le Secrétaire Général a été approuvé à l'unanimité.

PARTIE THÉMATIQUE I

Rapport sur la première réunion des producteurs à Reggio Emilia, Guglielmo Garagnani, vice-président du Consortium Parmigiano Reggiano, représentant la vice-présidence de l'AREPO

Il s'agissait de la première réunion plénière de l'AREPO, sous la vice-présidence de Parmigiano Reggiano. M. Garagnani a présenté les résultats de la première réunion de travail du Collège des producteurs qui s'est tenue à Reggio Emilia, le 4 septembre 2018, avec 25 participants de 5 États membres différents.

La réunion s'est concentrée sur 1) comment renforcer la participation des représentants des producteurs à l'AREPO et 2) comment identifier d'autres thèmes à aborder pour répondre à l'intérêt des producteurs.

Les représentants des producteurs ont souligné les points clés suivants :

1. **Meilleure reconnaissance du rôle des organisations de producteurs dans la gestion des IG :** Les consortiums de producteurs sont très importants pour la protection des territoires ruraux, c'est pourquoi ils demandent de disposer d'un règlement spécifique définissant les devoirs et les responsabilités, ainsi que les droits des organisations de producteurs à recevoir une aide et un financement du développement rural. C'est la raison pour laquelle le soutien de la PAC devrait être destiné aux organisations de producteurs. En outre, les politiques de soutien devraient non seulement faciliter la création de nouvelles IG, mais aussi aider les producteurs d'IG historiques qui doivent adapter et modifier leurs spécifications pour suivre l'évolution des technologies et des besoins des consommateurs.
2. **Accords commerciaux bilatéraux :** les producteurs se sont plaints du manque de transparence de la CE dans ce domaine. Conscients qu'il n'est pas possible de protéger toutes les IG dans les négociations avec les pays tiers, ils ont demandé à la Commission de prendre en compte toutes les parties prenantes dès le début des négociations, étant donné l'importance économique et socioculturelle des IG.
3. **Accords multilatéraux - Accord de Lisbonne :** La Commission Européenne a décidé d'adhérer à l'Acte de Genève de l'Arrangement de Lisbonne pour mieux protéger les IG. Néanmoins, il n'est pas certain que toutes les IG seront protégées car la CE propose une protection pour une liste limitée. Il s'agirait d'un pas en arrière significatif puisque l'Arrangement de Lisbonne est en fait le seul accord multilatéral qui protège les IG dans 28 pays. Comme la CE doit simplement adhérer à un accord existant, il n'est pas nécessaire d'utiliser une liste : en adhérant à l'accord, toutes les IG européennes seront protégées, sans avoir à recourir à la négociation. L'adhésion est un processus unilatéral.
4. **Information et formation sur les IG :** les représentants des producteurs ont demandé davantage de formation et d'information sur les IG pour les consommateurs, ainsi que pour les producteurs. Il est nécessaire de mieux faire connaître les effets positifs sur l'économie et la croissance des territoires et sur la qualité de l'alimentation. Ils soulignent l'importance de la promotion des IG à travers des programmes d'éducation et de formation dans les écoles, les universités et les centres de recherche.
5. **Méthodologie de travail :** Comment partager/diffuser le travail de l'AREPO pour impliquer davantage de producteurs et essayer d'inclure des producteurs d'Europe du Nord ? Tout d'abord, les producteurs ont proposé d'organiser davantage de réunions, afin de suivre mais aussi d'élaborer des propositions pour les politiciens et d'apprendre à mieux se connaître et à échanger des connaissances et des expériences. Ils ont proposé de renforcer le lien entre tourisme et IG, ainsi que la collaboration avec OriGIn.

[Cliquez ici pour consulter le compte rendu de la réunion](#)



Activité de lobbying de l'AREPO concernant l'avenir de la PAC post 2020 et la simplification de la politique de qualité, Francesca Alampi, AREPO Policy Officer

Le 1er juin 2018, la Commission européenne a publié les [propositions législatives de règlements modernisant et simplifiant la politique agricole commune](#) (PAC). Ces propositions concernent les trois règlements suivants dans le futur cadre réglementaire de la PAC :

1. **Plans stratégiques PAC** (une nouvelle méthode de travail proposée couvrant les paiements directs aux agriculteurs, le soutien au développement rural et les programmes de soutien sectoriel) ;
2. **Règlement horizontal** (financement, gestion et suivi) ; et
3. **Règlement modifiant le règlement** (propose des amendements au Reg. 1308/13 de l'OCM, au Reg. 1151/12 concernant les régimes de qualité applicables aux produits agricoles et aux denrées alimentaires, au Reg. 251/14 concernant les Indications Géographiques pour le vin aromatisé, entre autres).

Suite à la nomination des rapporteurs sur chaque texte par la commission AGRI et à la présentation des projets de rapports correspondants, [l'AREPO a préparé une analyse](#) visant à **mettre en évidence les principaux amendements aux propositions de la CE concernant la place des systèmes de qualité** dans les plans stratégiques de la PAC, ainsi que la **simplification du système des IG**.

La stratégie de lobbying de l'AREPO concernant la PAC, a été menée en collaboration avec oriGIn, comme discuté lors de la dernière Assemblée Générale ainsi qu'à la première réunion du Collège des Producteurs. Nous avons élaboré ensemble un document avec des propositions d'amendements communs sur la PAC après 2020 et sur la révision des réglementations IG (cliquez ici pour trouver le texte en [FR](#)). Ce travail, en ligne avec les positions et analyses de nos deux associations, propose des amendements pour renforcer la position des IG dans le développement rural et les interventions sectorielles et pour renforcer leur protection dans les règlements pertinents. Cette stratégie de lobbying s'est avérée très efficace, car **nos propositions d'amendement ont toutes été déposées par des députés de différents groupes politiques**.

[Pour plus d'informations, consultez la présentation](#)

Cette présentation a été suivie d'une intense discussion sur certains points critiques de la PAC après 2020, notamment sur l'affaiblissement du rôle des Régions par la proposition d'une autorité de gestion unique au niveau national. Cela a notamment provoqué une discussion entre les membres de l'AREPO sur le rôle des régions. La discussion a pris en compte deux approches : celle des régions participant à la position de la plateforme Agriregions et celles qui pourraient soutenir un **Manifeste des Régions pour une subsidiarité efficace** proposé par Euskadi. L'élément central de la discussion est : un plan national et des adaptations régionales gérées par les Régions ou des plans régionaux.

Le Secrétaire général a conclu cette discussion en rappelant que l'AREPO n'a pas de position sur cette question, car c'est une question qui dépasse largement la compétence et le domaine d'expertise du réseau.

Il faut noter que les régions membres de l'AREPO ne sont pas au même niveau de décentralisation et de subsidiarité. La France, par exemple, a une organisation plus centralisée, avec un certain degré de " régionalisation " plutôt que de décentralisation, et la position des régions françaises soutient l'idée d'un plan stratégique national, avec des autorités de gestion régionales à côté. La Constitution française ne prévoit pas un rôle plus important pour les régions contrairement aux Etats qui sont plus ou moins des états fédéraux (Allemagne, Espagne, Italie).

L'AREPO a pris en compte la proposition du Pays Basque, en reconnaissant la nécessité d'une subsidiarité maximale qui pourrait être importante pour ses régions membres afin d'adapter la PAC aux exigences et réalisations des produits de qualité. Néanmoins, étant donné qu'il est impossible pour l'AREPO de donner sa position d'ensemble sur ce sujet, le Secrétaire Général a proposé aux régions membres intéressées de signer à terme le manifeste en tant que régions et non en tant que régions AREPO.

[Discours de Mme Friedlinde Gurr-Hirsch, Secrétaire d'Etat du Ministère de l'espace rural et de la protection des consommateurs du Bade-Wurtemberg](#)

Mme Gurr-Hirsch, en tant que représentante d'une nouvelle Région membre de l'AREPO, a remercié pour l'invitation à l'Assemblée générale et a transmis les salutations du Ministre Peter Hauk. Elle a présenté les motivations et les raisons qui ont motivé la décision du Bade-Wurtemberg de rejoindre l'organisation et l'importance que cette région accorde à la politique de qualité de l'UE. Elle a conclu son discours par la présentation d'une boisson spiritueuse traditionnelle de la région (Schwarzwälder Edelbrände).

PARTIE THÉMATIQUE II

[Présentation des résultats de la Conférence internationale "GIs as intellectual property of the EU and their contribution to the development of the Regions", \(Heraklion, Decembre 2018\), M. Piteris Charalampos-Nikolaos, Training Director of V.T.C.R.R.U.-REGION OF CRETE](#)

La séance plénière de l'après-midi s'est ouverte par une présentation des principaux résultats de la conférence sur les IG, organisée par la Région de Crète, à la Chambre de Commerce d'Héraklion, sous l'égide de Mme Vrentzou-Skordalaki, Présidente de l'AREPO.

L'objectif de la conférence était de souligner le caractère multidimensionnel des indications géographiques, leurs liens avec le développement régional et rural, leur contribution à l'emploi et à la durabilité des petites et moyennes entreprises, ainsi que leur capacité à réduire le dépeuplement des zones rurales et à assurer un développement rural durable.

Pour plus d'informations, lisez la présentation.

[IG et durabilité : "Revealing the power of PDO/PGI: The strength2food Project", M. Konstadinos Mattas, Professeur de Politique Agricole, Université Aristote de Thessaloniki](#)

Le Professeur Mattas a remercié pour l'opportunité de collaborer une fois de plus avec l'AREPO. Sa présentation portait sur l'un des projets européens dans lequel l'AREPO est impliquée : le projet Strength2food.

Le projet Strength2food se concentre sur **l'amélioration et la promotion de systèmes qui protègent les logos de qualité** (noms des produits agricoles et des denrées alimentaires de qualité) **et tiennent compte des critères environnementaux, sociaux et d'innovation lors de l'attribution des contrats du secteur public aux acheteurs et fournisseurs.**

Dans le but d'évaluer la durabilité sociale, environnementale et économique des Systèmes de Qualité Alimentaire, il prend en compte 30 cas de systèmes biologiques, AOP, IGP, répartis dans 14 pays (Croatie, France, Allemagne, Grèce, Hongrie, Italie, Pays-Bas, Norvège, Pologne, Serbie, Espagne, Thaïlande, Royaume-Uni et Vietnam). L'une des études de cas présentées au cours de l'Assemblée a été la pomme AOP Zagora (Grèce), la première pomme bénéficiant d'un régime de qualité communautaire (AOP). En particulier, il a présenté les résultats de l'activité de l'Union Coopérative Agricole de Zagora-Pilio, l'une des plus anciennes coopératives, en expliquant les implications



positives du travail de cette coopérative en termes de croissance des revenus, d'impact économique et de création d'emplois et le rôle du travail des femmes dans le développement rural dans ce lieu.

[Consultez ici la présentation.](#)

Projets Européen, Anne Clermontelle, Consultant en stratégies agroalimentaires

Anne Clermontelle a passé en revue tous les projets européens auxquels AREPO participe :

1. **AGROSMARTcoop project:** « Espace pour l'intégration, la compétitivité et la croissance économique intelligente des coopératives agroalimentaires dans les zones rurales de SUDOE » c'est un projet européen cofinancé à 75% par le programme Interreg Sudoe 2014-2020 qui vise à revitaliser les zones rurales du Sud-Ouest européen en soutenant et en améliorant la compétitivité de ses coopératives agroalimentaires. Le projet a **pris fin le 31 décembre 2018**. L'AREPO a contribué au projet en apportant son expertise en matière de politiques de qualité et ses compétences en matière de diffusion. Les principaux résultats obtenus ont été : la création d'une plateforme collaborative avec des outils et des services avancés pour améliorer la compétitivité des coopératives agroalimentaires et l'intercoopération (www.agrosmartcoop.eu); des cours de formation ; des événements d'intercoopération qui ont généré des alliances stratégiques.

2. **AGROSMARTGlobal** "Espace pour la compétitivité, la promotion et l'expansion internationale intelligente des coopératives agroalimentaires dans les zones rurales du Sud" vise à améliorer la visibilité et la compétitivité des coopératives agroalimentaires sur le marché numérique. Le projet a été sélectionné pour la 1ère phase et devrait être soumis avant le 29 mars pour l'évaluation finale. L'AREPO contribuera à ce projet en apportant son expertise pour : la protection des dénominations IG sur Internet ; l'amélioration de la visibilité des IG sur Internet ; la promotion et la diffusion des résultats du projet.

3. **MOVING2:** "Mountain Valorization through Interconnectedness and Green Growth" est un projet Horizon 2020 qui vise à renforcer les capacités et à co-développer des cadres politiques à travers l'Europe pour l'établissement de chaînes de valeur nouvelles ou améliorées qui contribuent à la résilience et à la durabilité des zones de montagne en valorisant les actifs locaux et en fournissant des biens privés et publics. La proposition de projet a été soumise le 23 janvier pour la première phase d'évaluation. L'AREPO contribuerait à ce projet en impliquant les autorités régionales/locales et les associations de producteurs des zones de montagne de ses Régions membres et en apportant son expertise en matière d'évaluation des politiques et son expérience dans la promotion et la diffusion des résultats du projet.

4. **PROMETRA:** "PROfiling of secondary MEtabolites to ensure authenticity and TRAceability of Mediterranean foods" vise à renforcer et à harmoniser un outil technologique, basé sur le profilage des métabolites secondaires alimentaires, pour assurer la traçabilité et l'authenticité des produits alimentaires méditerranéens. La proposition de projet a été soumise le 28 février pour la première phase d'évaluation. L'AREPO y participera avec la participation des autorités régionales/locales et des associations de producteurs des régions méditerranéennes de ses Régions membres, en apportant son expertise en matière d'évaluation des politiques et son expérience dans la promotion et la diffusion des résultats des projets.

5. **ALIMENT-TERRE:** Le "Réseau de facilitateurs en matière d'alimentation durable et de produits de qualité" vise à assurer une alimentation adéquate, saine et nutritive en quantité suffisante, à un prix abordable et stable, pour la population rurale et urbaine, en créant des ressources éducatives ouvertes pour créer un réseau de facilitateurs en matière d'alimentation durable et de produits de qualité. La proposition de projet sera soumise pour la session d'appel à propositions 2020 du programme ERASMUS+. L'AREPO contribuerait à ce projet en impliquant les autorités régionales/locales et les associations de producteurs pour la création d'un réseau de

facilitateurs de produits alimentaires et de qualité durables au sein de l'AREPO et dans la promotion et la diffusion des résultats du projet.

Présentation de l'étude de l'AREPO sur les marques régionales, Laurent Gomez, Secrétaire Général de l'AREPO

Suite à une précédente étude en 2014, l'AREPO a mené l'année dernière une recherche sur les marques régionales, avec la collaboration d'un stagiaire. La recherche s'est concentrée sur 20 régions, qui ont présenté 20 marques (2 Portugal, 6 Espagne, 2 Allemagne, 1 France, 3 Grèce, 4 Italie). La recherche a montré que seules la Corse et la Lombardie n'ont pas de marques territoriales.

Trois types de marques ont été identifiés :

- **Marques ombrelles** : elles se réfèrent à une variété de produits, qui bénéficient du regroupement des dispositifs de communication ;
- **Marques de produits** : il s'agit d'une identité unique, différenciante et commercialisable pour chaque produit porté par une entreprise ;
- **Marques d'identité** : ce type de marque est enregistré à des fins de marketing territorial afin de renforcer l'identité de la communauté à promouvoir.

Ces marques répondent à un ou plusieurs des objectifs suivants : elles peuvent contribuer au développement économique en termes d'emploi, de valeur ajoutée sur le territoire, de recherche de marchés et d'amélioration de la coopération ; elles contribuent à la promotion et à la valorisation des produits régionaux et emblématiques, des produits avec IG ou signe de qualité, rayonnement du territoire, tourisme, gastronomie ; elles garantissent la qualité de la matière première et/ou du produit total ; elles contribuent aux aspects sociaux et environnementaux.

La participation des IG à une marque régionale est un avantage particulier mais il existe des conflits juridiques de dénomination entre les IG et les marques (notion de produits comparables). La communication des marques doit être basée sur des éléments de réalité et les IG peuvent participer à la publicité d'autres produits moins connus. L'objectif des marques territoriales est de coexister et d'interagir avec les IG pour un bénéfice mutuel. Les marques territoriales peuvent avoir un avantage de proximité et de confiance des consommateurs si elles réussissent à véhiculer identité et qualité. L'influence d'une marque dépend des objectifs qu'elle s'est fixés et des moyens à sa disposition, mais aussi de la réputation des produits qu'elle propose.

Mise à jour sur l'Accord de Lisbonne sur les IG, Laurent Gomez, Secrétaire général de l'AREPO

Dans le cadre de l'**Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI)**, les IG sont protégées par l'**Arrangement de Lisbonne sur la protection des AOP et IGP**, tel que modifié en 2015 par l'**Acte de Genève**, qui permet aux organisations internationales, telles que l'Union européenne, d'adhérer à l'Arrangement de Lisbonne. Jusqu'à présent, les IG sont protégées par les conditions de l'Arrangement de Lisbonne dans les pays qui ont signé et ratifié l'accord.

En décembre 2017, la Commission européenne a lancé une consultation publique pour déterminer les conditions dans lesquelles l'Union européenne devrait accéder à l'acte de Genève. L'AREPO et OriGIn ont apporté leur contribution à la consultation, soulignant l'importance de la protection de toutes les IG et demandant la reconnaissance des indications géographiques non agricoles.

L'AREPO a également reçu une demande du Ministère français des Finances pour des contacts de personnes



susceptibles d'être intéressées par la protection des IG non agricoles au niveau européen, dans toutes les régions membres de l'AREPO.

L'AREPO a également été contactée par l'Institut Suisse de la Propriété Intellectuelle au sujet d'une consultation ouverte par l'ICANN, la société publique américaine qui traite des noms de domaine et de leur commercialisation. En fait, ils discutent de l'idée de commercialiser des noms de domaine de premier niveau (tels que .fr, .cat, etc...) liés au territoire. L'AREPO a participé à la consultation en soulignant que lorsque le nom d'une communauté est susceptible d'être enregistré par un demandeur non légitime, cette communauté doit être interrogée avant l'attribution du nom de domaine, afin de lui permettre de s'opposer en temps utile à un enregistrement incorrect du nom de domaine.

Mise à jour sur la politique de promotion : Nouveau programme de travail pour 2019, Francesca Alampj, Chargée de mission AREPO

Le dernier point à l'ordre du jour était la mise à jour sur la politique de promotion, suite au programme de travail pour 2019 et à l'Infoday organisé par la DG Agri et CHAFEA en février 2019.

Le **programme de travail annuel pour 2019** concernant les produits agricoles de l'UE, **doté d'un budget accru de 191,6 millions d'euros, met l'accent sur les produits relevant des régimes de qualité communautaires**. En outre, il donne **la priorité** à l'augmentation du nombre de campagnes individuelles destinées aux pays non membres de l'UE ayant le plus fort potentiel de croissance, tels que le Canada, le Japon, le Mexique et la Corée. Cette année, l'accent sera mis sur la **promotion du riz et des fruits et légumes produits de manière durable**.

Pour plus de détails, lisez la [note descriptive concernant la politique de promotion](#).

Questions diverses

Enfin, comme demandé lors de la dernière Assemblée Générale et par plusieurs membres de l'AREPO, le Secrétaire Général a informé les membres que l'équipe de l'AREPO va mener une **étude INTERNE sur le vin**. Jordan Garcia, stagiaire au bureau AREPO de Bordeaux, sous la supervision et la direction d'Anne Clermontelle, sera notamment chargé de réaliser l'enquête et l'étude et de contacter les membres et producteurs pour recueillir les informations nécessaires. L'objectif de cette recherche est de comprendre où et comment une association de régions et de producteurs comme l'AREPO pourrait être utile dans le secteur vitivinicole, en particulier pour ne pas faire double emploi avec l'activité menée par l'AREV. Cette étude interne sera réservée à l'usage des membres de l'AREPO qui pourront décider lors d'une assemblée plénière si elle est utile ou non.

Theano Vrentzou-Skordalaki
Présidente de l'AREPO
P/O Laurent Gomez
Secrétaire général de l'AREPO